

Compte-rendu #74 - Séances des 5 et 7 octobre 2026

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

1. Question de la députée Marie Jacqmin (Les Engagés) :

[« Instauration du Conseil des rectrices et des recteurs »](#)

Le gouvernement a acté la **reconnaissance du Conseil des rectrices et recteurs francophones (CRef) comme organe de concertation**, au terme d'un processus inscrit dans la Déclaration de Politique Communautaire (DPC). Cela permettra un échange renforcé entre les représentantes et représentants des universités et le gouvernement.

Quels sont les détails concrets de cette réforme, notamment en termes de calendrier et de mise en œuvre ?

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« Madame la Députée, le décret-programme du 16 juillet 2025 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires et aux relations intrabelges comporte déjà plusieurs dispositions concrétisant les engagements que nous avons pris auprès du secteur, lors de notre arrivée.

Parmi celles-ci figure l'**instauration d'une procédure formelle de concertation avec les universités**, qui s'est concrétisée par la reconnaissance d'un organe représentant les rectrices et les recteurs des universités francophones. Le décret-programme prévoit que pour être reconnu, cet organe doit être constitué sous la forme d'une ASBL, et que ses statuts doivent disposer que son assemblée générale est composée des cinq rectrices et recteurs des universités francophones. [...]

Désormais, le CRef sera officiellement invité à participer aux concertations chaque fois que le contenu d'un texte adopté en première lecture le justifie. Cette concertation se déroulera en une ou deux séances, dans un délai de trente jours à compter de l'envoi de la première convocation. À son terme, le CRef pourra formellement marquer son accord, son désaccord, émettre une réserve ou choisir de ne pas se prononcer sur le texte soumis.

Le CRef a naturellement accueilli avec satisfaction tant l'instauration de cette procédure que sa propre reconnaissance en qualité d'organe de concertation. Il avait d'ailleurs déjà formulé cette revendication dans l'avis rendu par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)



sur le décret spécial du 5 octobre 2023 portant diverses dispositions en matière de gouvernance, transparence, autonomie et contrôle des organismes qui dépendent de la Communauté française.

Si l'aboutissement de ce processus législatif permet aujourd'hui de clarifier le cadre des relations entre le CRef et le gouvernement, **nous n'avons pas attendu cette réforme pour associer les universités aux travaux menés. Depuis le début de la législature, elles ont été étroitement impliquées dans les concertations et les décisions**, au même titre que les étudiants, les organisations syndicales, les pouvoirs organisateurs et les instances de l'ARES. [...] »

2. Question de la députée Diana Nikolic (MR) :

[« Agression d'un professeur de l'Université de Liège \(ULiège\) en plein cours »](#)

Lors de son premier cours de l'année, **un professeur de l'ULiège a été agressé par plusieurs individus masqués, recevant insultes et tartes à la crème au visage**. Cette intrusion violente et inacceptable a été filmée et revendiquée par le collectif « Vrai Comité (Populaire) d'Éthique de l'ULiège ». **Il s'agit d'une agression physique, et non d'une manifestation ou d'un débat contradictoire, que la rectrice de l'université a fermement condamné**. L'ULiège a annoncé de prime abord l'ouverture d'une enquête, tandis que le professeur a porté plainte.

Les mobilisations sont régulières sur les campus et relèvent de la liberté d'expression, du débat universitaire, mais prennent une autre tournure lorsqu'il s'agit d'empêcher un professeur de donner, d'empêcher la tenue d'une conférence ou encore de faire pression sur l'institution quant à ses partenariats. En février dernier, le CRef alertait d'ailleurs sur les attaques répétées (pressions politiques ou économiques, ingérences dans les contenus d'enseignement, etc.) contre les universités.

Comment la ministre-présidente réagit-elle à ces actes ? **Où en est l'enquête à ce sujet ? Comment assurer la protection de la liberté académique et éviter une autocensure** des chercheurs et chercheuses, par crainte de représailles ? S'agit d'un fait isolé ?

Réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

La ministre-présidente « condamne sans réserve l'agression commise contre un professeur de l'ULiège. Cette agression constitue à la fois une atteinte à l'intégrité physique d'une personne et à la liberté académique. Je réaffirme mon soutien au professeur concerné, ainsi qu'aux étudiants qui ont été témoins de cette scène de violence.

La liberté académique protège les enseignants et les chercheurs afin qu'ils puissent développer des analyses et tenir des propos susceptibles de susciter la controverse. La liberté académique protège également les étudiants, qui ont le droit de suivre leurs enseignements dans un environnement serein. **La liberté académique n'est effective que si les membres de la communauté académique sont à l'abri des intimidations et des violences, quelle qu'en soit l'origine**.

L'ULiège s'est constituée partie civile et **une enquête est en cours**. Si l'enquête devait établir l'implication de membres de la communauté universitaire, l'établissement pourrait engager des procédures disciplinaires et, le cas échéant, prononcer les sanctions appropriées.



À ce stade, cet incident paraît isolé et les recteurs ne semblent pas avoir modifié leur position concernant la création d'un registre centralisé des atteintes à la liberté académique. Je resterai néanmoins attentive à cette question. Il est important que les établissements disposent d'une vision suffisamment claire des incidents qui affectent la liberté académique et de recherche. Les institutions d'enseignement supérieur sont les premières garantes de ces libertés, qui reposent sur les règlements et les procédures, mais aussi sur le soutien concret apporté par les établissements aux enseignants et aux chercheurs confrontés à des formes d'intimidation. **Il est également nécessaire que les autorités académiques participent à la promotion d'une véritable culture du débat contradictoire et réaffirment clairement les limites du débat démocratique.** L'intégrité des personnes et le fonctionnement des institutions ne doivent pas être remis en cause. Je tiens à saluer la réaction rapide de la rectrice de l'ULiège, Mme Nyssen, qui a pris la parole pour rappeler qu'"une telle agression n'exprime aucune idée, ne fait avancer aucun débat".

Les établissements sont responsables de la sécurité sur leur campus. Chaque université dispose d'un service de sécurité et peut solliciter l'intervention de la police lorsqu'une menace ou un trouble le justifie. Les membres du personnel victimes d'une agression bénéficient généralement d'un accompagnement par les services juridiques de leur institution, ainsi que par les services de santé au travail ou les cellules d'écoute.

Je resterai à l'écoute des autorités académiques. Si elles estiment que la législation doit évoluer pour leur apporter des garanties supplémentaires, j'en tiendrai compte, mais une telle réflexion devra toujours s'inscrire dans le respect de l'autonomie desdits établissements. »

3. Question de la députée Valérie Bluge (MR) :

« Postes académiques restés vacants dans les universités »

Lors de la rentrée académique, la rectrice de l'ULiège a « attiré l'attention sur le **risque d'une perte d'attractivité de la carrière académique**, dans un contexte où plusieurs réformes en cours seraient susceptibles d'avoir un impact sur les conditions et les perspectives de carrière ».

Connaît-on le nombre de postes académiques ouverts dans les universités de la FWB, et le nombre de ceux restés vacants ou ayant reçu peu de candidatures ? Certains domaines sont-ils particulièrement concernés ? Les universités ont-elles fait état de conséquences concrètes sur leurs activités d'enseignement ou de recherche ?

Réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« À ce stade, je ne suis malheureusement **pas en mesure de vous fournir des éléments quantitatifs précis**. La préoccupation des rectrices et des recteurs quant à l'attractivité des carrières académiques est bien légitime, eu égard, notamment, à la réforme récente des pensions du service public. Si le niveau de la pension contribue à l'attractivité de la carrière académique, je veux croire que l'engagement dans l'enseignement et la recherche repose avant tout sur une vocation qui dépasse les seules considérations financières.

Selon une première enquête hâtive auprès des universités, il semble qu'il y ait eu des candidatures pour tous les postes académiques déclarés vacants en 2025-2026, en vue d'un engagement en 2026-2027. En revanche, il est possible que certaines charges n'aient pas été

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



réattribuées, faute de candidats ou de candidates ayant le profil recherché. Les appels seront alors rouverts ultérieurement.

Je m'étais engagée à suivre l'évolution du recrutement académique dans les prochaines années. **C'est pourquoi j'ai chargé les commissaires et les délégués du gouvernement de collecter les données pertinentes à cet exercice de suivi, en veillant à les mettre en perspective avec celles des cinq années antérieures.** Je vous invite dès lors à me transmettre votre question sous la forme d'une question écrite, ce qui me permettra de vous envoyer les chiffres, quand je les aurai, et d'étayer davantage ma réponse. »

4. Question de la députée Valérie Dejardin (PS) :

[« Dispositifs d'évaluation des collaborations des établissements d'enseignement supérieur avec d'autres acteurs publics ou privés »](#)

L'entartage d'un professeur à l'ULiège (voir plus haut), sans que l'on cautionne l'acte, avait toutefois pour objectif de souligner les liens entre ce professeur et l'industrie de l'armement (et plus précisément l'entreprise Thalès et le régime israélien). Plusieurs milliers d'académiques avaient déjà dénoncé précédemment ce type de **collaborations entre institutions académiques et d'autres acteurs, incompatibles avec le droit international**. La liberté académique ne doit pas être utilisée, *a contrario*, pour enfreindre nos valeurs démocratiques et les établissements doivent veiller au respect d'un cadre déontologique.

Les établissements ont-ils récemment évalué l'ensemble de leurs collaborations externes, et ont-ils mis fin à certaines d'entre elles, en particulier dans le cas de partenariats avec Israël ? Les dispositifs d'évaluation englobent-ils les collaborations avec des acteurs privés ? La question d'un **dispositif d'évaluation commun** a-t-elle été abordée à l'ARES ?

Réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

La ministre-présidente rappelle que « **la dénonciation d'une collaboration ou d'un partenariat ne saurait, en aucun cas, justifier une agression physique**. Les faits survenus à l'ULiège sont inacceptables et doivent être clairement condamnés, quelles que soient les opinions exprimées au sujet des partenariats concernés. [...]

Je condamne fermement l'événement survenu à L'ULiège. Si la liberté académique et la liberté de recherche constituent des garanties essentielles, elles ne peuvent être conçues comme faisant obstacle à l'évaluation par les établissements d'enseignement supérieur des collaborations qu'ils nouent avec des opérateurs publics ou privés. **Les universités** de notre Fédération l'ont bien compris et **se sont dotées de commissions ou de chartes chargées d'évaluer les partenariats, y compris internationaux ou avec des opérateurs privés**.

Ainsi, le 16 décembre 2024, **l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles a approuvé une charte en faveur de partenariats responsables**, laquelle a été complétée, en mars 2026, par une position révisée sur les projets à implication militaire. Une commission des partenariats responsables examine les dossiers sensibles. Selon son rapport annuel de mai 2026, **onze partenariats impliquant des institutions israéliennes ont été examinés, donnant lieu à six avis favorables et**



cinq avis défavorables. Dans le domaine de la défense, treize projets ont été évalués et jugés conformes aux critères applicables.

De son côté, **l'Université libre de Bruxelles (ULB) a institué**, en 2024 également, **un comité "Respect du droit international et dual use"**, chargé de veiller au respect du droit international, des droits fondamentaux et de la liberté académique dans les collaborations institutionnelles.

Par ailleurs, en juin 2024, **l'ULiège a créé la Commission universitaire de guidance et de vigilance des relations internationales à risque (CGVRI)**, compétente pour formuler des recommandations sur les projets ou partenariats identifiés comme à risque au regard du droit international, des droits humains ou du positionnement éthique de l'institution. **Trois collaborations scientifiques avec les universités israéliennes ont été suspendues. L'Université de Mons (UMONS), quant à elle, s'est dotée d'une charte des partenariats responsables**, entrée en vigueur le 1er janvier 2026.

Ces dispositifs prévoient généralement une auto-évaluation formalisée des porteurs de projet, suivie, le cas échéant, d'un examen par la commission compétente. L'évaluation porte sur l'identité et le comportement du partenaire, l'objet et les finalités du partenariat, ainsi que ses effets prévisibles. La seule localisation ou la nationalité d'un partenaire ne suffit pas à justifier un refus. L'analyse doit également porter sur son comportement propre et les caractéristiques du projet.

Ces approches individualisées me paraissent importantes. Elles permettent d'examiner concrètement chaque partenariat, plutôt que de tirer des conclusions générales sur la base de la seule identité du partenaire, et de concilier également l'exigence d'un examen éthique rigoureux avec à la fois le respect de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et la liberté académique.

Concernant la possibilité d'un dispositif commun à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur ou l'éventuelle discussion de cette question au sein de l'ARES, je signale que la convergence des approches fait l'objet d'une concertation régulière entre les universités. **Tous les six mois, le CRef organise des réunions de partage d'informations et de bonnes pratiques sur les partenariats à risque, y compris industriels. Ces échanges visent à rapprocher les visions sans pour autant aboutir à la création d'une commission commune.**

Les cinq universités participent également au groupe de travail de l'ARES relatif à la sécurité des connaissances. Aucun dispositif commun d'évaluation de l'ensemble des partenariats n'a toutefois été discuté ou décidé à ce stade. [...]

La référence à un code de déontologie fixé appelle une précision. Si cette expression vise les règles que chaque établissement adopte dans le respect de ses obligations juridiques, elle correspond à la démarche suivie par les universités. Si elle suppose un code unique imposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle soulève une question distincte touchant à l'autonomie et à la liberté académique.

Je resterai attentive à la capacité des établissements à répondre aux situations nouvelles; toutefois, **la responsabilité principale de l'évaluation appartient aux établissements eux-mêmes.** Les universités déclarent d'ailleurs à l'unisson que si le respect du droit international et des droits humains constitue une exigence commune, sa mise en œuvre requiert des évaluations motivées, proportionnées et adaptées aux situations concrètes. Selon elles, l'appui de la Fédération Wallonie Bruxelles peut utilement soutenir l'accès à l'expertise, le partage d'informations et la concertation, mais doit préserver la responsabilité des établissements dans l'adoption des règles et décisions relatives à leurs partenariats. »



5. Question du député Octave Daube (PTB) :

« Où en est le plan du gouvernement pour la Palestine ? »

À l'heure où les violences et le génocide continuent à Gaza, le député souhaite interroger la ministre-présidente sur les avancées du gouvernement sur différents dossiers.

En novembre 2025, une trentaine de **projets associant des établissements de la FWB et des partenaires israéliens avaient été identifiés** : où en est l'analyse de ces partenariats ?

En avril 2026, il était annoncé que la **suspension d'Israël du programme Horizon Europe** était bloquée : qu'en est-il aujourd'hui ? Un établissement de la FWB peut-il arrêter un partenariat Horizon Europe avec une institution israélienne (impliquée dans des violations du droit international) sans perdre son financement ? La Commission européenne vient de publier (après le dépôt de la question parlementaire) un plan reprenant trois possibilités pour mettre fin à ces accords.

En septembre 2025, des **initiatives communes entre la FWB et la Palestine** dans les domaines culturel et académique ont été annoncées : quelles initiatives ont été concrètement lancées depuis lors ?

En septembre 2025 également, il était question de poursuivre un **travail d'identification de nouvelles pistes de collaboration avec l'ambassadrice de Palestine en Belgique** : des rencontres ont-elles eu lieu ? Des pistes de collaboration ont-elles été identifiées ?

Toujours en septembre 2025, la ministre-présidente annonçait vouloir faire de 2027 une « année de la Palestine en FWB » : ce projet va-t-il être concrétisé ? Avec quel budget et quel calendrier ?

Réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« La Note de politique internationale (NPI) adoptée en juin 2025 rappelle des principes directeurs clairs dans ce contexte particulier du conflit au Moyen-Orient : le respect du droit international, le soutien au peuple palestinien et l'appui aux populations civiles touchées par le conflit. C'est dans ce cadre et dans le champ de mes compétences que s'inscrivent les actions que je vais détailler.

En ce qui concerne l'analyse des partenariats avec des partenaires israéliens, je n'ai pas de complément à apporter à mes réponses déjà formulées. [...]

Il appartient aux autorités académiques d'évaluer si des mesures doivent être prises à l'égard de certains partenaires [...], au regard de leurs procédures internes et de l'éthique de leurs recherches.

Pour le volet relatif à "Horizon Europe", la Commission précisait à l'époque dans son courrier que les demandes de retrait ou de résiliation étaient examinées au cas par cas et que la nationalité seule d'un partenaire ne pouvait justifier un retrait. **Je n'ai pas pris connaissance des trois pistes de solution que vous avez évoquées, mais nous ne manquerons pas de le faire.**

En ce qui concerne les coopérations académiques dans l'enseignement supérieur et les projets de mobilité, des collaborations sont en effet possibles et prévues avec des établissements palestiniens dans le cadre du **Programme "Erasmus+"**. Les universités mobilisent également leurs dispositifs internes pour accueillir des étudiants et étudiantes, chercheurs et chercheuses palestiniens et peuvent en complément bénéficier de l'**appui du programme Scholars at Risk (SAR)**. Vous vous souviendrez que nous l'avons un peu financé en 2026.



De plus, à la demande des universités, **l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a récemment intégré la Palestine parmi les pays partenaires de ses programmes**. Cela prolonge l'ouverture initiée en 2024 de son programme de bourse de formation internationale vers cette région. **Sa mise en œuvre reste cependant difficile dans le contexte actuel.** [...]

Des initiatives ponctuelles ont également été soutenues dans les secteurs culturels et artistiques. Vous mentionnez mes contacts avec l'ambassadrice de Palestine, Mme Amal Jadou, que j'ai rencontrée en septembre 2025 et en juin 2026. Ces échanges alimentent la **préparation d'une nouvelle programmation bilatérale par WBI, avec le soutien du Conseil des rectrices et recteurs (CRef)**. Une stratégie est à l'examen, partant des priorités palestiniennes et retenant trois axes complémentaires : la coopération académique et scientifique, la santé et le soutien aux actrices et acteurs de la société civile.

Enfin, **le format d'une année thématique consacrée à la Palestine n'a pas fait l'objet d'une décision du gouvernement**, mais cela ne remet pas en cause l'engagement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plusieurs propositions de collaboration émanant de centres de recherche et d'ONG palestiniens ont d'ailleurs récemment été adressées à WBI et sont en cours d'examen.

Dans le cadre de mes compétences, plusieurs initiatives sont en préparation pour 2027, certaines pouvant se prolonger en 2028. D'une part, l'ouverture de discussions en vue d'un accord de coproduction cinématographique et audiovisuel avec la Palestine; d'autre part, la **finalisation de la stratégie de coopération bilatérale autour de la coopération académique et scientifique de la santé et du soutien à la société civile** ; enfin, l'examen des propositions de collaboration adressées à WBI par des centres de recherche et des ONG, comme je viens de le dire.

En conclusion, **le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au peuple palestinien s'inscrit dans la durée**. Il me tient à cœur qu'il repose sur des besoins exprimés par nos partenaires sur place et qu'il puisse perdurer au-delà du conflit actuel. Nos établissements, opérateurs et acteurs émanant de la société civile joueront également un rôle dans la reconstruction lorsqu'il en sera question. »

6. Question du député Hajib El Hajjaji (Ecolo) :

[« Communiqué de presse de l'Université libre de Bruxelles \(ULB\) : solidarité académique et accueil des étudiants et chercheurs internationaux »](#)

À l'occasion de la Journée mondiale des migrants et des réfugiés le 24 septembre dernier, l'ULB a formellement réaffirmé l'importance de la solidarité académique face aux obstacles pour accueillir des étudiantes, étudiants, chercheurs et chercheuses en danger. Un exemple illustre ces difficultés : **la situation de ces quatorze personnes bloquées à Gaza alors qu'elles ont obtenu une bourse d'études ou de recherche en FWB**. L'université « souligne que ces parcours, fondés sur des critères académiques, ne peuvent devenir une variable d'ajustement dans des négociations portant sur les politiques migratoires ». La ministre-présidente a déjà été interrogée à ce sujet durant les semaines précédentes mais la situation reste bloquée au niveau fédéral.

Dispose-t-on de nouvelles informations et de pistes de solution ? La ministre-présidente envisage-t-elle de travailler avec les établissements à des manières de sécuriser les programmes d'accueil de la FWB face à ce genre d'obstacles administratifs ou politiques ?



Réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« Je partage l'attachement exprimé par les établissements d'enseignement supérieur à la solidarité académique et à l'accueil d'étudiants et chercheurs dont les parcours sont fragilisés par des conflits, des crises ou des déplacements forcés.

Le soutien de 220 000 euros de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la section Scholars at Risk en est une illustration concrète. Il permet de lancer un programme pilote visant à accueillir durant les deux prochaines années quatre chercheurs en danger. Ces personnes, originaires de zones en conflit comme le Soudan, la Palestine ou la Syrie, pourront poursuivre leurs travaux dans un environnement sécurisé.

En ce qui concerne les difficultés rencontrées par les étudiants ainsi que par les chercheurs gazaouis appelés à rejoindre la Fédération Wallonie-Bruxelles, les services sont en contact régulier avec les établissements concernés et disposent d'une compréhension claire des difficultés auxquelles ils sont confrontés, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exposer devant notre commission il y a quelques semaines.

Les difficultés rencontrées par ces étudiants et ces chercheurs ne sont ni académiques ni financières. Elles concernent principalement les conditions permettant leur sortie effective de Gaza, ainsi que les démarches administratives et consulaires qui en découlent. Comme je l'ai déjà indiqué, ces obstacles dépassent les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les autorités fédérales ont été saisies de ces difficultés.

Je souhaite rappeler que les personnes concernées ont été sélectionnées par nos établissements sur la base de critères académiques exigeants et qu'il s'agit de profils de grande qualité. Enfin, s'agissant des programmes d'accueil et de solidarité qui constituent un élément essentiel de notre paysage de l'enseignement supérieur et qu'il convient de préserver, **un recensement des dispositifs de solidarité académique existants a été réalisé à ma demande par Wallonie-Bruxelles International (WBI) et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES).** Il permet de disposer d'un état des lieux des programmes existants et des difficultés rencontrées sur le terrain. Il constitue un outil précieux pour identifier les obstacles qui subsistent et, lorsque cela s'avère nécessaire, interpellier les autorités compétentes ou transmettre les préoccupations des établissements. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020e101e>

Séance plénière du Parlement

1. Question du député Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés) :

[« Lauréat belge du Prix Nobel de physique »](#)

Le Prix Nobel de physique vient d'être attribué à Francis Halzen, chercheur diplômé et docteur de l'UCLouvain. Il s'agit d'un événement extraordinaire et d'une formidable reconnaissance de l'excellence de la recherche menée en FWB.

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



Quelles leçons le ministre retient-il de cet évènement ? Comment mieux faire connaître les projets internationaux auxquels participent les scientifiques de la FWB ?

Réponse de M. Boris Dillies, ministre de la Recherche :

« **Ce Prix Nobel de physique constitue une vraie fierté pour la Belgique**, qui avait déjà été lauréate du même prix en 2013, lorsque le professeur Englert avait été récompensé. Des parallèles intéressants entre ces deux lauréats méritent d'être soulignés : le professeur Halzen est originaire de Tirlemont et a été formé à l'UCLouvain et le professeur Englert était bruxellois, avait été formé et avait donné cours à l'Université libre de Bruxelles (ULB). [...] »

Je salue les équipes de l'UCLouvain, qui contribuent au projet IceCube et qui analysent les données des neutrinos [dont le Pr. Halzen est spécialiste]. [Il] s'agit de particules de la matière qui traversent les objets sans laisser de traces. Ces particules sont également appelées "fantômes" – je ne suis donc pas le seul à avoir ce qualificatif¹ ! *(Rires et applaudissements dans l'Assemblée)*

Plus concrètement, le Fonds de la recherche scientifique (FNRS) travaille déjà à la mise en lumière et à la valorisation des parcours scientifiques. En effet, 1 % de la dotation y est consacrée, et ce, à travers différentes actions dans différents canaux d'information : des projets sur Trends Z, anciennement Canal Z ; des collaborations avec "L'Écho" ; des campagnes menées dans des magazines spécialisés, ainsi que sur les réseaux sociaux. Ce travail, mené depuis de nombreuses années, continue. Il s'agit de rendre les contenus scientifiques accessibles au plus grand nombre. Cette excellente nouvelle va stimuler davantage la diffusion d'informations à ce sujet. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020e102f>



www.observatoire.fnrs.be



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/>

PhD·Data <https://www.phddata.fnrs.be/>

¹ Voir compte-rendu précédent : https://observatoire.fnrs.be/_media/26-09-21-pfwb-compte-rendu-73.pdf

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.